



Loi fédérale sur l'assurance-maladie

Appel d'offres public en vue de l'adjudication d'un projet pilote de mise en application de Patient Reported Outcome Measures en Suisse: ouverture de la procédure

La Commission fédérale pour la qualité (CFQ),

en vertu de l'art. 58c, al. 1, let. f, de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal)¹, et de l'art. 77d de l'ordonnance du 27 juin 1995 sur l'assurance-maladie (OAMal)²,

communiqué:

1. Ouverture de la procédure, délais

L'appel d'offres public concernant le projet pilote de mise en application de *Patient Reported Outcome Measures* (PROMs) en Suisse a été lancé le 13 septembre 2022.

Le délai de présentation des offres est fixé au 30 novembre 2022. Les documents doivent être soumis par voie postale en français, allemand ou anglais.

Aucune prolongation de délai ne sera accordée.

2. Tâche déléguée: objet

Projet pilote de mise en application intersectorielle d'un set de PROMs complet, établi et validé au niveau international, concernant des maladies / états de santé pertinents ou des traitements spécifiques (conditions) aux fins du développement local et national de la qualité basé sur des données, en échange avec les patients.

3. Admission à la procédure

Toute entreprise peut, seule ou dans le cadre d'un consortium, répondre à l'appel d'offres en question.

Demeurent réservées les restrictions relatives à l'effet sur la concurrence et aux conditions de participation conformément aux documents de l'appel d'offres.

¹ RS 832.10

² RS 832.102

4. Informations complémentaires – documents de l'appel d'offres

Les propositions soumises dans le cadre de l'appel d'offres public doivent être conformes aux exigences prévues dans les documents concernés.

Ces documents contiennent notamment des informations sur l'élaboration, le contenu et la langue des offres.

Disponibles sur le site Internet de la CFQ (www.bag.admin.ch/cfq-fr), ils peuvent également être obtenus auprès de:

Département fédéral de l'intérieur
Secrétariat de la Commission fédérale pour la qualité
c/o Office fédéral de la santé publique OFSP
Schwarzenburgstrasse 157
3003 Berne
Suisse
eqk@bag.admin.ch

13 septembre 2022

Commission fédérale pour la qualité

Le président: Pierre Chopard